



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

RAPPORT ANNUEL

2 0 2 3 - 2 0 2 4

heritagetrust.on.ca/fr

Produit par :

Fiducie du patrimoine ontarien
10, rue Adelaide Est
Toronto (Ontario)
Canada M5C 1J3

Pour obtenir d’autres exemplaires du présent rapport annuel et de plus amples renseignements sur la Fiducie du patrimoine ontarien, ses programmes, ses événements et ses publications, veuillez consulter heritagetrust.on.ca/fr ou communiquer avec Marketing et Communications :

Téléphone : 416 325-5002
ATS : 711 416 325-5000
Courriel : marketing@heritagetrust.on.ca
Site Web : heritagetrust.on.ca/fr

© Imprimeur du Roi pour l’Ontario, 2025
© Fiducie du patrimoine ontarien, 2025

Produit par la Fiducie du patrimoine ontarien
(un organisme du ministère des Affaires civiques
et du Multiculturalisme).

Also available in English.

Numéro de la Convention Poste-publications 1738690

SEO
En anglais : ISSN 1916-3703 (online)
En français : ISSN 1916-3711 (en ligne)
ISBN 0-7794-5434-0

02/25

Connectez-vous de`s aujourd’hui à l’adresse
heritagetrust.on.ca/connecter.

Suivez-nous sur les médias sociaux!

 [@Fiduciedupatrimoineontarien](#)  [@patrimoineON](#)

 [@ONheritage](#)  [@Ontario-Heritage-Trust](#)



Table des matières

Message du président et de la directrice générale	4
Orientation stratégique [2020-2023]	6
Thèmes stratégiques [2020-2023]	7
Conseil d’administration [2023-2024]	9
Faits saillants [2023-2024]	10
Donateurs et partenaires	13
Partenaires [2023-2024]	15
Rapport du vérificateur indépendant	19

Message du président et de la directrice générale

La Fiducie du patrimoine ontarien (FPO ou la Fiducie) est un organisme qui relève du ministère des Affaires civiles et du Multiculturalisme (MACM) et qui a pour mandat de conserver, d’interpréter et de partager le patrimoine de l’Ontario à l’échelle de la province.

La Fiducie est un organisme public mandaté, un propriétaire de biens, un intendant, un bailleur, un exploitant d’affaires, un exploitant d’attractions, un partenaire de la conservation et un chef de file du secteur. Il s’agit d’un organisme d’entreprises doté d’un modèle de gestion éprouvé et d’une base de revenus diversifiée, qui fonctionne de manière efficiente et efficace, en offrant aux contribuables un bon rapport qualité-prix. Dans le cadre de son mandat prescrit par la loi, la Fiducie offre une gamme de programmes et d’activités, réalisés en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, conçus pour raconter les histoires de l’Ontario, conserver les sites patrimoniaux d’importance provinciale et tirer parti de l’investissement de la province pour soutenir les collectivités de la province.

Le travail de la Fiducie en 2023-2024 a fait progresser les priorités du MACM, notamment la protection des ressources du patrimoine culturel, la promotion de l’histoire de l’Ontario et le soutien du tourisme local. La vaste portée des programmes et des partenariats de la Fiducie à l’échelle de la province a placé l’organisme dans une position unique pour diriger et soutenir la relance économique et culturelle des secteurs de la culture et du patrimoine. Nous veillons à ce que nos programmes et nos activités soient conformes à l’orientation stratégique et au mandat de la Fiducie, et nous nous efforçons de faire en sorte que nos programmes constituent une promotion accessible et équitable de la diversité et de l’inclusion, de la réconciliation et de la lutte contre le racisme.

Les mesures de rendement enregistrées en 2023-2024 démontrent un intérêt marqué pour les sites de la Fiducie, la résilience de son modèle de gestion et la viabilité de ses programmes.

En 2023-2024, nous avons :

- maintenu l’accès aux programmes relatifs au patrimoine en accueillant 528 191 participants à nos sites et programmes (dépassement de l’objectif cible de 32 pour cent);
- augmenté le nombre d’adeptes des médias sociaux à plus de 33 685 (dépassement de l’objectif cible de 14 pour cent) avec 18 168 546 impressions sur les médias sociaux (dépassement de l’objectif cible de plus de 320 pour cent);
- fourni des programmes de la Fiducie à 85 pour cent des municipalités de l’Ontario;
- protégé 457 biens (culturels et naturels) par des droits de propriété ou des servitudes;
- dépenses totales de 3,05 millions de dollars pour la restauration des biens patrimoniaux de la Fiducie.

Grâce au soutien continu de notre équipe accomplie de professionnels du patrimoine, des membres dévoués du conseil d’administration, ainsi que des partenaires, bailleurs de fonds et bénévoles engagés, la Fiducie continue d’être un centre d’excellence en matière de patrimoine pour la population de l’Ontario.

John Ecker
Président, Conseil d’administration, Fiducie du patrimoine ontarien



Helen Chimirri-Russell
Directrice générale, Fiducie du patrimoine ontarien



Orientation stratégique [2020-2023]

Notre mandat

La Fiducie du patrimoine ontarien a pour mandat de conserver, d'interpréter et de partager le patrimoine de l'Ontario à l'échelle de la province. Véritable centre d'expertise, la Fiducie est l'intendant et le fiduciaire du patrimoine dans l'intérêt de la population de l'Ontario. Elle est chargée de conserver le patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel important à l'échelle provinciale, d'interpréter l'histoire de l'Ontario, de mettre à l'honneur la diversité de la province et de sensibiliser les Ontariennes et les Ontariens à son importance dans notre société. [Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990].

Notre vision

Un Ontario où nous conservons, valorisons et partageons les lieux, les paysages, les histoires, les traditions et les récits qui incarnent notre patrimoine, aujourd'hui et pour les générations futures.

Notre mission

- Faire preuve d'excellence en matière de conservation et d'intendance des lieux, des paysages, des objets, des traditions et des histoires.
- Enrichir les récits, susciter de nouvelles conversations et donner une voix à la diversité des habitants et des lieux de l'Ontario.
- Mettre en commun les connaissances et l'expertise et faire comprendre l'importance de nos histoires et de notre patrimoine dans la vie quotidienne.
- Établir des relations mutuellement enrichissantes avec les partenaires actuels tout en tissant des liens constructifs avec de nouveaux partenaires.

Nos valeurs

1. Démarche intégrée de la conservation.

- Conservation et intendance du patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel selon une démarche intégrée.
- Rôle central de la conservation du patrimoine pour l'intendance efficace de l'environnement et la création de collectivités durables et résilientes.
- Mise en valeur des paysages de mémoire, des récits, des traditions et des langues en tant que ressources patrimoniales irremplaçables d'importance culturelle.

2. Respect et inclusion.

- Représentation inclusive des nombreuses facettes du patrimoine provincial qui traduisent notre diversité et notre complexité.
- Découvertes, réflexions et savoirs qui sont alimentés par le patrimoine culturel, favorisent la réconciliation et l'appartenance culturelle et nous permettent de mieux nous comprendre.

3. Inspiration et innovation.

- Capacité du patrimoine de nous inspirer, de stimuler notre créativité et de nous inciter à léguer aux générations futures des connaissances, des récits et des histoires, ainsi qu'un milieu culturel authentique et diversifié.

4. Coopération et collaboration.

- Relations mutuellement enrichissantes avec les organismes partenaires actuels et de nouveaux partenaires.
- Établissement de partenariats pour le développement et le renforcement des capacités de conservation dans les collectivités.

5. Bien public.

- Planification holistique et durable au service du bien public et à même de créer un sentiment d'appartenance, d'identité citoyenne et de permanence.
- Importance de donner aux partenaires et aux particuliers les moyens d'être des acteurs de premier plan en matière de conservation dans leurs propres collectivités.

Thèmes stratégiques [2020-2023]

Être un meneur

- Donner l'exemple d'une façon d'aborder la conservation de manière holistique, novatrice et intégrée.
- Promouvoir la pertinence et l'importance d'une compréhension partagée et à multiples facettes de notre passé et de notre présent, tout en révélant et en mettant à l'honneur la manière dont elle peut inspirer notre avenir.
- Collaborer, développer et améliorer les partenariats afin de renforcer les capacités communautaires en matière de conservation.
- Susciter de nouvelles conversations et enrichir les récits sur le patrimoine de l'Ontario.
- Transformer ce que comprend l'Ontario du lien entre la conservation du patrimoine, la durabilité de l'environnement, la stimulation économique et l'identité communautaire.
- Établir des relations avec les collectivités autochtones afin d'appuyer la protection et la mise à l'honneur du patrimoine et de l'identité autochtones.

Conserver

- Assurer activement l'intendance des terres, des paysages culturels et des ressources culturelles; protéger et conserver les lieux et les paysages, et faire connaître leurs valeurs.
- Démontrer des modèles d'exploitation réussis et des exemples de revitalisation.
- Promouvoir activement les sites de la Fiducie comme espaces permettant de stimuler l'expression artistique et de mettre en valeur les industries/productions culturelles.
- Soutenir l'utilisation et la vitalité des arts, des métiers et des compétences liés à la conservation.

Informers

- Offrir des possibilités d'apprentissage à tous, qu'ils visitent nos sites, participent à nos programmes, naviguent en ligne ou lisent nos publications.
- Mettre à l'honneur et partager la diversité du patrimoine matériel et immatériel de la province.
- Enrichir les récits pour y inclure l'histoire de toutes les périodes.
- Identifier, sauvegarder et promouvoir les valeurs immatérielles des traditions et des histoires.
- Créer des occasions éducatives et des expériences de programmes culturels uniques grâce à nos biens, nos programmes et nos partenariats.

Inspirer

- Mobiliser de nouveaux publics en mettant l'accent sur des programmes et des possibilités diversifiés.
- Inviter la population de l'Ontario à partager, à valoriser et à mettre à l'honneur les récits complexes dont nous avons hérité.
- Développer notre environnement numérique pour raconter les histoires de l'Ontario de manières nouvelles et vivantes et pour mobiliser un public plus large.
- Tisser et entretenir des liens pour amplifier le travail que nous accomplissons en tant que partenaires, afin de réaliser davantage de choses ensemble.
- Offrir des programmes et des occasions de perfectionnement professionnel pour accroître la participation des jeunes et leur emballement pour le patrimoine et les arts.
- Démontrer la pertinence, les liens et la valeur de nos partenariats.

Parvenir à l'excellence

- Réunir des compétences, des ressources et des perspectives différentes pour les principales initiatives en créant des partenariats et des collaborations.
- Investir dans l'expérience des visiteurs.
- Mieux faire connaître le travail de la Fiducie et ses réalisations.
- Renforcer la résilience financière et organisationnelle, modéliser la réutilisation adaptative et saisir les occasions d'entrepreneuriat.
- Respecter des normes élevées et les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, de gestion financière, d'entrepreneuriat, de durabilité et de responsabilisation.
- Donner l'exemple d'une culture de la diversité, de l'inclusion, du respect et du professionnalisme.
- Encourager l'innovation et la créativité, la responsabilité sociale et environnementale.

Conseil d'administration [2023-24]

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par la lieutenant-gouverneure en conseil. Les membres suivants ont siégé au Conseil d'administration de la Fiducie du patrimoine ontarien pour l'exercice 2023-2024 (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), certains mandats se poursuivant au-delà de l'exercice 2023-2024 :

John Ecker, président (Whitby)

Du 13 janvier 2022 au 13 janvier 2025

Bob Taylor-Vaisey, vice-président (Scarborough)

Du 2 avril 2022 au 4 mars 2024

Eileen Costello (Toronto)

Du 2 avril 2020 au 9 avril 2023

Richard (Rick) Hall (Port Colborne)

Du 26 octobre 2023 au 26 octobre 2024

Patricia (Tricia) Hellingman (Hamilton)

Du 29 février 2024 au 29 février 2027

Zygmunt (Zyg) Janecki (Kitchener)

Du 29 juin 2023 au 29 juin 2026

Lynn Kennedy (Toronto)

Du 22 juin 2023 à février 2024

Jennifer McGill (Port Hope)

Du 8 décembre 2023 au 8 décembre 2026

Robin (Rob) McGinnis (Thunder Bay)

Du 23 février 2023 au 23 février 2026

Heather A. Nicol (Toronto)

Du 8 décembre 2023 au 8 décembre 2026

Mandy Nwobu (Toronto)

Du 15 février 2024 au 15 février 2027

Lawrence Ostola (Carleton Place)

Du 23 février 2023 au 23 février 2026

Linda Pabst (canton de King)

Du 8 avril 2021 au 10 mai 2023

Stephen Pellegrini (King)

Du 8 décembre 2023 au 8 décembre 2026

Frederick Robbins

(Whitchurch-Stouffville)

Du 22 février 2024 au 22 février 2027

Rudy Santos (Toronto)

Du 15 février 2024 au 15 février 2027

Heather White (Oshawa)

Du 4 mars 2021 au 4 mars 2024

Demetrios (Jimmy) Vlachos (Toronto)

Du 10 août 2023 au 10 août 2026

Conformément au paragraphe 14(1) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, L.R.O. 1990, les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions sans être rémunérés.

Faits saillants [2023-24]

La Fiducie s'engage à remplir son mandat dans l'ensemble de l'Ontario, tout en continuant à examiner les moyens de l'exécuter efficacement, ainsi que les raisons pour lesquelles il continue d'être pertinent pour la population de l'Ontario dans un monde en constante évolution.

En 2023-2024, la Fiducie a :

- tiré parti de la vaste portée de ses programmes et de ses partenariats à l'échelle de la province visant à diriger et à soutenir la croissance économique et culturelle continue des secteurs de la culture et du patrimoine (y compris la programmation de Portes ouvertes Ontario);
- protégé des terres et des biens grevés de servitudes, offert des programmes éducatifs, soutenu des installations culturelles et renforcé la capacité de conservation dans 85 pour cent des municipalités de l'Ontario;
- réalisé plusieurs projets d'immobilisations visant à améliorer l'accessibilité et à soutenir la réutilisation adaptative ou à moderniser les systèmes et l'infrastructure des bâtiments, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité ainsi que sur l'intégrité des actifs;
- assoupli le processus de réservation des salles afin d'éliminer les obstacles tout en encourageant divers groupes d'utilisateurs à soutenir l'industrie des spectacles sur scène;
- continué à offrir des initiatives d'éducation du public qui ont permis à la population de l'Ontario de partager ses points de vue sur le patrimoine au moyen des plateformes de médias sociaux, des sites Web et des programmes d'interprétation de la Fiducie.

Actifs

Le portefeuille d'actifs de la Fiducie comprend :

- 457 biens (culturels et naturels), protégés par des droits de propriété ou des servitudes;
- près de 1 million d'objets archéologiques;
- plus de 25 000 objets culturels liés aux biens de la Fiducie;
- près de 1 300 plaques bleues et dorées exposées dans les collectivités de l'Ontario.

Principales retombées

- Nous avons accueilli 528 191 participants (en personne et virtuellement) sur les sites et dans les programmes de la FPO, dépassant ainsi notre objectif de 32 pour cent; de ce nombre total, nous avons accueilli 518 204 participants en personne sur les sites et dans les programmes de la FPO, dépassant ainsi notre objectif de 48 pour cent.
- Le Musée Josiah Henson de l'histoire des Afro-Canadiens a accueilli plus de 11 000 visiteurs.
- Nous avons collaboré avec des partenaires municipaux dans toutes les régions de l'Ontario pour organiser des événements Portes ouvertes Ontario; ces événements ont attiré plus de 385 000 participants en personne, ainsi que 381 068 visites sur le site Web de Portes ouvertes Ontario (en hausse de 27,24 pour cent par rapport à 2022-2023), et ils ont fait l'objet d'une couverture médiatique de 192 reportages.
- Nous avons atteint des records historiques en matière de fréquentation du site Web de la FPO, notamment une fréquentation globale de 917 000 visiteurs (en hausse de 24 pour cent par rapport à 2022-2023), une clientèle de 33 685 adeptes des médias sociaux et un total de 18 168 456 impressions sur les médias sociaux.

- Nous avons conclu des travaux avec le Bruce Trail Conservancy (sur les biens du Devil's Monument dans la péninsule Bruce) pour améliorer le stationnement et certains aspects du réseau de sentiers, y compris de nouvelles plateformes d'observation, qui offriront aux visiteurs de meilleurs points de vue sur les caractéristiques naturelles uniques tout en protégeant mieux les caractéristiques contre les dommages.
- Nous avons accueilli 94 756 visiteurs munis de billets aux événements organisés par le Centre des salles de théâtre Elgin et Winter Garden.
- Nous avons investi 3,05 millions de dollars en capital fiduciaire pour des projets sur une base annuelle.

Prix du lieutenant-gouverneur pour les réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien

Chaque année, en collaboration avec le Bureau de la lieutenant-gouverneure de l'Ontario, la Fiducie reconnaît les contributions exceptionnelles à la conservation du patrimoine, à la durabilité de l'environnement et à la biodiversité, ainsi qu'au patrimoine culturel et naturel. Les Prix du lieutenant-gouverneur pour les réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien mettent à l'honneur les personnes, les groupes et les collectivités qui démontrent le mieux leurs qualités de leadership, d'engagement, de créativité, d'impact positif sur la collectivité et de normes élevées de conservation.

Prix du lieutenant-gouverneur pour l'ensemble des réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ce prix récompense les personnes qui ont apporté des contributions bénévoles exceptionnelles à leur collectivité, à leur région ou à leur province en matière de conservation du patrimoine culturel ou naturel au cours de leurs 25 années de service.

- **Jane Watt** (Oakville) a été récompensée pour son esprit bénévole infatigable, sa connaissance approfondie de l'histoire et son engagement dans la recherche sur le patrimoine de la région de Halton.

Prix du lieutenant-gouverneur pour les réalisations des jeunes en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ce prix récompense les personnes les plus exceptionnelles qui ont contribué à la conservation du patrimoine culturel ou naturel de l'Ontario. Les lauréats individuels reçoivent également la bourse Jeunes leaders du patrimoine, parrainée conjointement par la Fiducie du patrimoine ontarien et la Canada Vie.

Prix individuels

- **Maude Rose Craig** (Millbrook) pour avoir intégré le théâtre et la performance dans son exploration de l'histoire.
- **Adam Selalmatzidis** (Sudbury) pour avoir défendu avec passion la biodiversité de Sudbury.

Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ce prix récompense les réalisations les plus exceptionnelles de personnes, de groupes et d'organismes en matière de conservation du patrimoine culturel ou naturel de l'Ontario, grâce à la réalisation d'un projet particulier.

- **Le projet de restauration de la Metropolitan United Church, London** pour la réutilisation adaptative de ce lieu de culte historique emblématique, désormais transformé en salle de spectacle polyvalente.
- **Le projet de préservation de la Fugitive Slave Chapel, London** (qui a été réalisé grâce à une vaste mobilisation des intervenants) pour la préservation réussie du plus ancien bâtiment représentant l'histoire des Noirs à London.
- **Shadowpath Theatre Productions, région de York** pour son engagement à intégrer le patrimoine, les arts du spectacle et la participation active de la collectivité.
- **100^e anniversaire du Homecoming de Buxton, North Buxton** pour avoir fait preuve de leadership communautaire en stimulant le tourisme patrimonial en 2023 dans l'une des communautés noires historiques les plus importantes de la province, et pour son engagement à le faire au cours des 100 dernières années.

Prix Thomas Symons pour l'engagement en faveur de la conservation

Ce prix récompense une personne qui a apporté une contribution exceptionnelle à la conservation du patrimoine de l'Ontario au cours de sa carrière professionnelle.

- **Ron Williamson** (Toronto), en reconnaissance de son impact novateur sur la pratique et le développement de l'archéologie en Ontario et de sa direction d'innombrables projets à l'échelle de la province pendant plus de 40 ans.

Donateurs et partenaires

Donateurs, bailleurs de fonds et commanditaires

La Fiducie du patrimoine ontarien remercie sincèrement toutes les personnes qui ont donné de leur temps et de leur énergie et qui ont fait des dons cette année.

Kim Abell, Toronto	Dianne Domelle, Thornhill
Accademia Italiana della Cucina – Délégation de Toronto, Toronto	Wendy Earle, Toronto
Aird & Berlis LLP, Toronto	Margaret Eaton, Toronto
Dan Atkinson, Belleville	John Ecker, Whitby
Robert Bagshaw, Ajax	Mark et Sarah Eidson, Weatherford
Brian Beattie, Toronto	Enoch Turner Schoolhouse Foundation, Toronto
Stanley et Barbara Beck, Toronto	Jonanne Fenton, Etobicoke
Jennifer Bell, Toronto	E. Adele Freeman, Toronto
Robert Black, Ottawa	Dons de la boutique de souvenirs de la Place Fulford, Brockville
Lisa Bowen, Toronto	Mary Gossage, Toronto
Mary Bowyer, Toronto	Geoffrey Gouinlock, Toronto
Tim Boyd, Hamilton	Greenbelt Foundation, Toronto
Burgundy Asset Management, Toronto	Kim Grove, Brighton
Brian Caines, Ottawa	James Gurd, Toronto
Canada Vie, London	Beverley Haffner, Waterloo
Ruth Cathcart, Toronto	Scott Hand, Lenox
C.E.P. Trust, Montréal	Bruce Harris, Toronto
Helen Chimirri-Russell, Waterloo	Rebecca Haskell, Chatham
Laurie Christensen, Oakville	Phillis Holt-Lamoureux, Port Dover
Cindy Cohen, Toronto	Gerald Hunt, Toronto
James Robert Lake Collins, London	Jackman Foundation, Toronto
Sandra Conn, Collingwood	Zyg Janecki, Kitchener
Cristina Coraggio, Toronto	Darlene Jauernig, Woodstock
Eileen Costello, Toronto	Denise Johnson, Cobourg
Charles Crawford, Toronto	Art Johnston, Dundas
Mark Cullen, Markham	Karen Kaplan, Toronto
Paul Dempsey, Mississauga	Barbara Kelly, Waterloo
Tony D'Ermes, Toronto	Wayne Kelly, Toronto
Tracey Doidge, Castleton	Sherilyn Ketchen, Mississauga

Kostantinos Bey Kostopoulos, Toronto	RBC Fondation, Toronto
Jay Lack, Burlington	Tamara Rebanks, Toronto
Lakefield College School Foundation, Lakefield	Larry Richards, Toronto
Anne Larkin, Toronto	Karen et Charles Rosenberg, Toronto
James Lawrason, St. Catharines	Paul et Carolyn Roth, Toronto
Carol Layton, Etobicoke	Mark Runciman, Stoney Creek
Peter Lewis, Toronto	Ana Maria San Martin Cea, Toronto
Nancy Lockhart, Toronto	Paul Santamaura, Toronto
Chris MacNaughton, Grimsby	Joyce Santamaura, Toronto
Anne Louise Mahoney, Ottawa	Robert Saunders, Scarborough
Mario Manza, Toronto	Mark Schnier, Ottawa
Brian McCallum, Etobicoke	Jane Schoettle, Guelph
Audrey McCartney, Toronto	William Shearing, Morrisburg
Connie McClure, Caledon	Terry et Cheryl Sheridan, Collingwood
John McFadyen, Toronto	Sknaber Limited, Toronto
Donald McKay, Owen Sound	Jeffrey Smyth, Toronto
Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme, Toronto	Dana Stanley, Toronto
Garfield Mitchell, Toronto	Michael Street, Ancaster
George Molyneux, Toronto	Carl Stymiest UE, Vancouver
Ian Moore, Toronto	Mike Tafts, Toronto
Heather Munroe-Blum, Montréal	John Tattle, North York
Terrance Nakagawa, Toronto	Groupe Banque TD – La promesse TD Prêts à agir, Toronto
A.R. Deane Nesbitt, Toronto	Peter Thomas, Toronto
Joan Noriega, Milton	Kerry Thompson, Milton
Earle and Janice O’Born Family Foundation, Toronto	Maria Topalovich, Toronto
Larry Ostola, Carleton Place	Toronto Foundation, Toronto
Gail Packwood, Etobicoke	Laurel Vanderburgh, Toronto
Parcs Canada, Gatineau	VDR Investments Limited, Port Hope
Stephen Pellegrini, King	Jimmy Vlachos, Toronto
Jane Pepino, Toronto	Galvin Weston, Crowborough
Patricia Perez, Maple	Heather White, Oshawa
Anna Petrescu, Toronto	Lawrence Wolf, Toronto
Harold M. Povilaitis, Toronto	David Wolf, Pepper Pike
Farah Prashadcolah, Toronto	Clifford Wong, North York
Proof Strategies, Toronto	Julie Yan, North York
James Puckalo, Kingston	Jeunesse Canada au travail, Toronto
	Et à tous les donateurs qui souhaitent garder l’anonymat.

Partenaires [2023-24]

Université Algoma	Portes ouvertes Guelph en ligne
Algonquin College	Portes ouvertes Halton Hills en ligne
Architectural Conservancy of Ontario	Portes ouvertes Hamilton en ligne
Architectural Conservancy of Ontario, Cobourg and East Northumberland Branch	Portes ouvertes Innisfil en ligne
Architectural Conservancy of Ontario, London Branch	Portes ouvertes Kawartha Lakes en ligne
Borderland Pride	Portes ouvertes Kingston en ligne
Bruce Trail Conservancy	Portes ouvertes Lincoln en ligne
Building Roots	Portes ouvertes London en ligne
Caledon Countryside Alliance, Caledon Hills Bruce Trail Club	Portes ouvertes Markham en ligne
Musée canadien du canot	Portes ouvertes Mississauga en ligne
Conseil canadien sur les espèces envahissantes	Portes ouvertes Mississippi Mills en ligne
Musée de Chatham-Kent	Portes ouvertes Niagara Falls en ligne
Chippewas of Nawash Unceded First Nation	Portes ouvertes Niagara-on-the-Lake en ligne
Ville de Hamilton	Portes ouvertes North Bay en ligne
Ville d’Ottawa	Portes ouvertes Péninsule de Bruce Nord en ligne
Ville de Toronto	Portes ouvertes Oakville en ligne
Ville de Windsor	Portes ouvertes Oshawa en ligne
Patrimoine communautaire de l’Ontario	Portes ouvertes Ottawa en ligne
Conservation Halton	Portes ouvertes Oxford-Ingersoll en ligne
Conservation Ontario	Portes ouvertes Peterborough en ligne
Couchiching Conservancy	Portes ouvertes Prescott et Russell en ligne
Credit Valley Conservation	Portes ouvertes Quinte West en ligne
Curve Lake First Nation	Portes ouvertes comté de Simcoe en ligne
Destination Ontario	Portes ouvertes St. Catharines en ligne
Portes ouvertes Amherstburg en ligne	Portes ouvertes Stratford en ligne
Portes ouvertes Aurora en ligne	Portes ouvertes Thunder Bay en ligne
Portes ouvertes Barrie en ligne	Portes ouvertes Timmins-Porcupine en ligne
Portes ouvertes Belleville en ligne	Portes ouvertes Toronto en ligne
Portes ouvertes Brampton en ligne	Portes ouvertes Trent Hills en ligne
Portes ouvertes Brockville et sa région en ligne	Portes ouvertes Vaughan en ligne
Portes ouvertes Burlington en ligne	Portes ouvertes région de Waterloo en ligne
Portes ouvertes Chatham-Kent en ligne	Portes ouvertes Whitby en ligne
Portes ouvertes Elora et Fergus en ligne	Portes ouvertes Whitchurch-Stouffville en ligne
	Portes ouvertes Windsor en ligne

Portes ouvertes Belleville
Portes ouvertes Brampton
Portes ouvertes Burlington
Portes ouvertes Cornwall et les comtés de SDG
Portes ouvertes Dutton Dunwich
Portes ouvertes Guelph
Portes ouvertes Hamilton
Portes ouvertes Kingston
Portes ouvertes London
Portes ouvertes canton Loyalist
Portes ouvertes Niagara-on-the-Lake
Portes ouvertes Oshawa
Portes ouvertes Ottawa
Portes ouvertes Peterborough
Portes ouvertes Quinte West
Portes ouvertes Richmond Hill
Portes ouvertes comté de Simcoe
Portes ouvertes St. Marys
Portes ouvertes Toronto
Portes ouvertes région de Waterloo
Portes ouvertes Whitchurch-Stouffville
Portes ouvertes Woodstock
Doris McCarthy Gallery –
University of Toronto Scarborough
Dresden Virtual History Group
Dresden Agricultural Society
Dry Stone Canada
Bénévoles du Centre des salles de
théâtre Elgin et Winter Garden
Enoch Turner Schoolhouse Foundation
EVOQ Architecture
Fleming College
Friends of Cole Shoal
Friends of Fulford Place Association
Friends of Macdonell-Williamson House/Les Amis de la
maison Macdonell-Williamson
Friends of Scotsdale Farm
Ganaraska Region Conservation Authority

Georgian Peaks Ski Club
Gouvernement du Canada (Parcs Canada)
Office de protection de la nature de la rivière Grand
Halton Peel Woodlands and Wildlife Stewardship
Hudson Point Residents Association
Nation huronne-wendat
Infrastructure Ontario
Josiah Henson Museum and Park (Maryland)
Kawartha Conservation
Kingston Field Naturalists
Lake of the Woods County Historical Society
Lake Simcoe Region Conservation Authority
Land Conservancy for Kingston, Frontenac,
Lennox and Addington
Barreau de l'Ontario
Les Amis Duff-Baby
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario
Tableau des jurés des Prix du lieutenant-gouverneur pour
les réalisations en matière de conservation du patrimoine
ontarien
Mennonite Archives of Ontario
Métis Nation of Ontario
Ministère de la Sécurité communautaire et des Services
correctionnels
Ministère des Affaires francophones
Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du
tourisme et de la culture
Ministère des Affaires autochtones
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Mississaugas of the Credit First Nation
Mississippi Valley Conservation Authority
Moose Cree First Nation
Moose River Heritage & Hospitality Association
Multicultural History Society of Ontario
Municipalité de Algonquin Highlands
Municipalité de Chatham-Kent
Museum of Northern History
Museum Windsor
Alliance des lieux historiques nationaux

Fiducie nationale du Canada
Commission de l'escarpement du Niagara
Commission des parcs du Niagara
Norfolk Field Naturalists
Nottawasaga Valley Conservation Authority
Université de l'EADO
Ojibiikaan Indigenous Cultural Network
Ontario Black History Society
Ordre des pharmaciens de l'Ontario
Ontario Créatif
Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario
Ontario Heritage Planners Network
Ontario Land Trust Association
Association des musées de l'Ontario
Ontario Nature
Parcs Ontario
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario
(biens grevés de servitudes relatives au patrimoine culturel)
Ontario Society of Artists
Perth Seniors Fellowship
Perth & District Horticultural Society
Municipalité régionale de Peel
Office de protection de la nature de la vallée Rideau
Saint Mary's Anglican Church (The Archives Committee),
Richmond Hill
Saugeen Ojibway Nation
Scarborough Arts
Sœurs de l'Institut Jeanne d'Arc
Six Nations of the Grand River
Six Nations Polytechnic of Brantford
South Nation Conservation Authority
Commission des parcs du Saint-Laurent
The School of Restoration Arts at Willowbank
The Writers' Union of Canada
Thunder Bay Field Naturalists
Tom Thomson Art Gallery

Office de protection de la nature de
Toronto et de la région
Toronto Metropolitan University
Ville d'Aurora
Ville de Kirkland Lake
Ville de Lincoln
Ville de Perth
Trent University
United States National Park Service –
Network to Freedom
University of Toronto
Upper Thames River Conservation Authority
Uptown Sudbury Community Action Network (CAN)
Wilfrid Laurier University
Woodland Cultural Centre

2 octobre 2024

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Fiducie du patrimoine ontarien ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la direction. La préparation des états financiers suppose nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions ayant une incidence sur la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de leur importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 2 octobre 2024.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures officielles, ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Le Conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant, qui figure à la page suivante, décrit la portée de l'examen et de l'opinion de la vérificatrice générale.

Helen Chimirri-Russell
Directrice générale

Paul Dempsey
Directeur des entreprises opérationnelles
et des services internes

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Fiducie du patrimoine ontarien

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fiducie du patrimoine ontarien (la « Fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, des variations des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Fiducie a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Toronto (Ontario)
Le 2 octobre 2024

Le vérificateur général adjoint,

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Fiducie du patrimoine ontarien
État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars

Actifs

Actifs à court terme :

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3(a))
Placements à court terme (note 3(b))
Comptes débiteurs (note 7)
Charges payées d'avance et stocks

Total des actifs à court terme

Placements à long terme (note 3(c))
Immobilisations (note 5)

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)
Dépôts et produits reportés
Avantages sociaux futurs (note 6)

Total du passif à court terme

Avantages sociaux futurs (note 6)

Total du passif

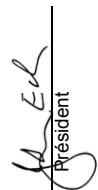
Soldes de fonds :

Grevés d'affectations externes
Grevés d'affectations internes
Réserve prévue par la loi
Non grevés d'affectations

Gains (pertes) de réévaluation cumulés

Total des soldes de fonds

Consulter les notes complémentaires

Président
Trésorière

Fiducie du patrimoine ontarien
État des résultats

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Produits

Subventions	
Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme	
Fonctionnement	
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux	
Capitaux	
Spéciales	
Autre (note 7)	
Location, permis et accessoires	
Revenus de placement (note 9)	
Collectes de fonds et commandites d'entreprises	
Autres revenus	

Dépenses (note 10)

Biens et collections de la Fiducie	
Opérations des centres d'affaires	
Programmes, activités et événements spéciaux liés au patrimoine	
Administration	

Excédent (insuffisance) des produits d'exploitation sur les charges, à l'exclusion du produit du transfert de biens patrimoniaux

Produit du transfert de biens patrimoniaux

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice

Consulter les notes complémentaires

Solde au début de l'exercice

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice

Virements interfonds (note 12)

Gains (pertes) de réévaluation cumulés

Solde à la fin de l'exercice

Solde au début de l'exercice

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice

Virements interfonds (note 12)

Gains (pertes) de réévaluation cumulés

Solde à la fin de l'exercice

Consulter les notes complémentaires

Fonds d'administration		Fonds affectés			Fonds de dotation			Total	
2024	2023	2024	2023	2023	2024	2023	2023	2024	2023
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3 809	3 809	-	-	-	-	-	-	3 809	3 809
-	-	2 821	1 784	-	-	-	-	2 821	1 784
27	15	46	50	-	-	-	-	73	65
23	31	307	265	-	-	-	-	330	296
3 735	3 075	-	-	-	-	-	-	3 735	3 075
1 266	1 284	1 945	1 641	-	-	-	-	3 211	2 925
51	48	227	271	-	-	-	-	278	319
82	88	29	9	-	-	-	-	111	97
8 993	8 350	5 375	4 020	-	-	-	-	14 368	12 370
3 292	3 148	3 782	2 862	-	-	-	-	7 074	6 010
4 044	3 051	71	62	-	-	-	-	4 115	3 113
2 266	2 281	647	730	-	-	-	-	2 913	3 011
1 177	976	32	10	-	-	-	-	1 209	986
10 779	9 456	4 532	3 664	-	-	-	-	15 311	13 120
(1 786)	(1 106)	843	356	-	-	-	-	(943)	(750)
-	-	-	39	-	-	-	-	-	39
(1 786)	(1 106)	843	395	-	-	-	-	(943)	(711)

Fiducie du patrimoine ontarien
État des variations des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024									
Grevés d'affectations externes pour la dotation	Grevés d'affectations internes pour la dotation	Réserve prévue par la loi pour la dotation	Grevés d'affectations externes	Grevés d'affectations internes	Non affectés	Total			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$			
9 311	1 815	750	36 279	30 383	911	79 449			
—	—	—	1 998	(1 155)	(1 786)	(943)			
—	2	—	12	(3 789)	3 775	—			
9 311	1 817	750	38 289	25 439	2 900	78 506			
(142)	—	—	(335)	(262)	(18)	(757)			
9 169	1 817	750	37 954	25 177	2 882	77 749			

2023

Grevés d'affectations externes pour la dotation	Grevés d'affectations internes pour la dotation	Réserve prévue par la loi pour la dotation	Grevés d'affectations externes	Grevés d'affectations internes	Non affectés	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9 311	1 811	750	35 448	4 370	28 470	80 160	
-	-	-	833	(438)	(1 106)	(711)	
-	4	-	(2)	26 451	(26 453)	-	
9 311	1 815	750	36 279	30 383	911	79 449	
(584)	-	-	(1 386)	(1 338)	(78)	(3 386)	
8 727	1 815	750	34 893	29 045	833	76 063	

Fiducie du patrimoine
État des gains et pertes de réévaluation
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(3 386)	(797)
Gains (pertes) non réalisés attribués aux :		
Placements de portefeuille	2 005	(2 891)
Montants réalisés reclassés à l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	624	302
Variation nette de la réévaluation pour l'exercice	2 629	(2 589)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(757)	(3 386)

Consulter les notes complémentaires

Fiducie du patrimoine
État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(943)	(711)
Ajout d'éléments n'impliquant pas de la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	141	139
Perte réalisée sur la vente de placements	624	302
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés aux activités :		
Comptes débiteurs	52	82
Charges payées d'avance et stocks	(22)	(21)
Comptes créditeurs et charges à payer	711	182
Dépôts et produits reportés	(85)	189
Diminution des avantages sociaux futurs	(211)	(51)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	267	111
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(214)	(92)
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement en immobilisations	(214)	(92)
Activités d'investissement		
Produits des placements	71 909	134 260
Achat de placements	(76 296)	(152 629)
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	(4 387)	(18 369)
Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	(4 334)	(18 350)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16 415	34 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	12 081	16 415
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont représentés par		
Trésorerie	1 665	2 305
Équivalents de trésorerie	10 416	14 110
	12 081	16 415

Consulter les notes complémentaires

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

1. But de l’organisme

La Fiducie du patrimoine ontarien [la « Fiducie »], créée par la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*, L.R.O. 1990, en tant que mandataire de Sa Majesté du chef de l’Ontario, s’engage à préserver, à protéger et à promouvoir le patrimoine de l’Ontario en acceptant, en conservant en fiducie et en prenant soin des dons de biens et d’articles patrimoniaux d’importance provinciale qui présentent un intérêt historique, architectural, archéologique, récréatif, esthétique, naturel et pittoresque. Elle fournit une expertise technique et un soutien financier aux particuliers, aux organisations et aux organismes publics qui participent à la préservation du patrimoine, et entreprend des recherches, l’éducation du public et d’autres initiatives. La Fiducie est un organisme provincial sans but lucratif qui relève du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme. Elle est exonérée de l’impôt sur le revenu en ce qui concerne ses biens immobiliers, ses activités et son revenu, et peut délivrer des reçus officiels de dons aux donateurs.

2. Résumé des principales conventions comptables

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la série de normes 4200* à l’intention des organismes gouvernementaux sans but lucratif. Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous.

Comptabilité par fonds

Les ressources sont classées, aux fins de comptabilité et de production de rapports, dans des fonds qui sont détenus conformément à leur objectif déterminé ou aux directives émises par le Conseil d’administration. Les virements entre fonds sont effectués lorsqu’ils sont approuvés par le Conseil d’administration, à l’exception des fonds grevés d’affectations externes, qui nécessitent l’approbation des donateurs. Aux fins de production de rapports financiers, il existe trois groupes de fonds :

Fonds d’administration

Le fonds d’administration comprend toutes les transactions quotidiennes de la Fiducie et peut déboursier, dépenser ou traiter de toute autre manière toute partie de son fonds d’administration dans le but de réaliser l’un ou l’autre des objectifs de la Fiducie et de prendre en charge toutes les dépenses engagées pour atteindre ses objectifs.

Fonds grevés d’affectations

Les fonds affectés se composent des éléments suivants :

[a] Fonds grevés d’affectations externes

- ⌚ Montants reçus de la province de l’Ontario [la « province »], du gouvernement fédéral et d’organismes sans but lucratif pour financer des projets particuliers;
- ⌚ Contributions reçues de particuliers et de sociétés avec des restrictions d’utilisation, conformément aux modalités précisées par les donateurs;

[b] Fonds grevés d’affectations internes

- Montants réservés par le Conseil d’administration pour financer des projets particuliers relevant du mandat de la Fiducie.

Fonds de dotation

Les fonds de dotation font état des ressources non consommables détenues en fiducie et des montants réservés par le Conseil d’administration pour être maintenus en tant que dotations. En outre, un fonds de réserve est établi en vertu de l’article 13 de la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*, selon lequel la Fiducie ne doit pas dépenser le capital du fonds de

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024
réserve sans avoir obtenu l’approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, les fonds communs de placement du marché monétaire et les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements

La Fiducie est autorisée à investir dans les principales catégories de placement suivantes :

- en actions canadiennes;
- en capitaux propres étrangers;
- à revenu fixe.

Les placements à court terme ont une échéance comprise entre 90 jours et 12 mois. Les placements à long terme comprennent les placements dont l'échéance est supérieure à 12 mois et les placements sans date d'échéance lorsque l'intention de la direction est de conserver le placement pendant plus de 12 mois après la fin de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations acquises, qui comprennent le matériel informatique, les logiciels, ainsi que le matériel, le mobilier et les accessoires de bureau, sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs, qui est de trois à cinq ans.

- Matériel informatique : Trois ans
- Logiciels : Trois ans
- Matériel, mobilier et accessoires de bureau : Cinq ans

Biens et articles du patrimoine culturel et naturel

Les biens et articles du patrimoine culturel et naturel achetés sont comptabilisés en charges au coût, tandis que les biens et articles donnés sont comptabilisés en produits et en charges à leur juste valeur à la date de la contribution. Les dépenses de restauration des biens possédés sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les biens, comme les terrains, les bâtiments et les articles appartenant à la Fiducie [note 8], sont classés comme faisant partie des collections du patrimoine culturel et naturel détenues en fiducie et, à ce titre, ne sont pas inclus dans les immobilisations et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Avantages sociaux futurs

Les régimes interentreprises à prestations déterminées sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car il n'y a pas suffisamment de renseignements pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont comptabilisées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les avantages postérieurs à l'emploi payables à la cessation d'emploi qui sont offerts à certains employés et qui sont comptabilisés au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à l'obtention de ces avantages futurs.

Comptabilisation des produits

Contributions – Subventions et commandites

La Fiducie comptabilise les contributions selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les contributions liées aux opérations générales sont comptabilisées en tant que produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou à recevoir. Les apports affectés liés aux opérations générales sont comptabilisés en tant que produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés en tant que produits des fonds affectés appropriés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les contributions aux fonds de dotation sont comptabilisées en tant que produits dans les fonds de dotation lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Les contributions sont comptabilisées dans les fonds respectifs si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

Revenus de placement

Les revenus de placement sont constitués d'intérêts, de dividendes, ainsi que de gains et pertes réalisés, et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement soumis à des restrictions stipulant qu'ils doivent être ajoutés au montant principal des fonds de dotation sont comptabilisés en tant que produits des fonds de dotation. Les autres revenus de placement générés par les ressources des fonds de dotation sont comptabilisés dans le fonds d'administration ou les fonds affectés, selon la nature des restrictions imposées par les donateurs des fonds de dotation. Lorsque les subventionneurs ou les donateurs ne précisent pas le traitement des revenus de placement générés par les fonds fournis, ces revenus sont comptabilisés en tant que produits du fonds d'administration.

Adoption d'une nouvelle norme comptable – SP 3400 – Revenus

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 3400 – Revenus, qui s'applique aux exercices à compter du 1^{er} avril 2023. Cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Les produits des transactions assorties d'obligations de prestation sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été satisfaites par la fourniture des biens ou services promis au payeur. La partie du prix de transaction attribuée à l'obligation de prestation qui a été satisfaite est comptabilisée en tant que produit.

Location, permis et accessoires

Les revenus de location et de permis sont constitués de frais d'utilisation des biens patrimoniaux de la Fiducie. Les revenus de location et de permis sont comptabilisés sur la durée du bail ou de la période de permis. Les revenus accessoires sont principalement constitués des ventes d'aliments, de boissons et de marchandises lors d'événements organisés dans les biens patrimoniaux de la Fiducie. Les revenus accessoires sont comptabilisés à un moment donné, lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, une fois les biens vendus ou les services fournis.

Apports de dons en nature

Le travail de la Fiducie est soutenu par d'autres dons en nature qui s'ajoutent à ceux mentionnés dans la note 1, *Biens et articles du patrimoine culturel et naturel*. Les articles donnés sont comptabilisés à leur juste valeur en tant que produits et charges à la date de la contribution lorsque la juste valeur peut être raisonnablement déterminée.

Apports de services

Un certain nombre de bénévoles consacrent beaucoup de temps chaque année à la réalisation des activités de prestation de services de la Fiducie. En outre, la Fiducie bénéficie de services en nature fournis à la suite de diverses ententes conclues avec des particuliers, des entreprises et des partenaires communautaires. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur, les services fournis ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

[i] Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur, car ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Les placements comptabilisés à la juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de production de rapports. Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la vente ou à l'échéance de l'actif, auquel moment les gains et pertes non réalisés comptabilisés antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont annulés et comptabilisés dans l'état des résultats.

Toutes les transactions de placement sont enregistrées à la date de transaction. Les coûts de transaction engagés lors de l'acquisition d'instruments financiers sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les comptes fournisseurs et les charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite de toute provision pour baisse de valeur.

Les actifs financiers, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur marchande, font l'objet d'une évaluation annuelle de la baisse de valeur. Lorsqu'une baisse est jugée durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et toute perte non réalisée est ajustée au moyen de l'état des gains et pertes de réévaluation. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Fiducie n'est pas exposée à des risques de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt importants découlant des instruments financiers.

- ¶ Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur, qui comprend trois niveaux de renseignements pouvant être utilisés pour évaluer la juste valeur :
- niveau 1 – prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
 - niveau 2 – données d'entrée observables ou corroborées, autres que celles du niveau 1, comme les prix cotés d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés inactifs ou des données de marché pour toute la durée des actifs ou des passifs;
 - niveau 3 – données d'entrée non observables qui sont soutenues par peu ou pas d'activité de marché et qui sont importantes pour la juste valeur des actifs et des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par la Fiducie est classée au niveau 1.

Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans la détermination de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

À compter du 1^{er} avril 2021, la Fiducie a fait le choix irrévocable de comptabiliser directement dans l'état des résultats les gains et pertes de change non réalisés découlant de tous les actifs ou passifs financiers.

Affectation des dépenses

La Fiducie possède et exploite des biens et des collections en fiducie, propose des programmes et des événements patrimoniaux et gère les activités des centres d'affaires. Les coûts de chacun de ces secteurs fonctionnels comprennent les salaires et les avantages sociaux, les fournitures et les autres dépenses directement liées à la prestation des programmes. La Fiducie engage également des frais généraux de soutien qui sont communs à l'administration de ces programmes.

Les salaires et les avantages sociaux du bureau de la direction et de l'unité des services généraux sont répartis entre l'exploitation des biens de la fiducie, la prestation des programmes patrimoniaux et la gestion du centre d'affaires en fonction du temps consacré à chacun des secteurs fonctionnels. Les frais généraux de soutien engagés sont répartis proportionnellement à la fonction à laquelle ils s'appliquent directement.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet de telles estimations et hypothèses sont les charges d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction si des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'avenir.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

3. Placements

[a] La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Argent canadien	1 665	1 665	2 305	2 305
Fonds du marché monétaire canadien	10 341	10 416	14 068	14 110
	12 006	12 081	16 373	16 415

Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie de 4,55 % à 5,45 % [de 4,05 % à 4,91 % en 2023].

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

[b] Les placements à court terme sont constitués des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe				
Canadien	3 207	3 202	2 388	2 381

Le taux d'intérêt sur les placements à court terme varie de 1,50 % à 5,50 % [de 1,30 % à 4,45 % en 2023].

[c] Les placements à long terme sont constitués des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe				
Canadien	9 565	9 295	8 352	7 978
Global	225	212	929	884
Fonds à revenu fixe en gestion commune				
Canadien	33 398	32 814	31 595	29 072
Global	3 132	3 194	5 113	4 791
Fonds d'actions en gestion commune				
Canadien	5 153	5 700	6 553	6 524
Global	8 369	9 390	7 650	7 623
Fonds de revenus en gestion commune				
Canadien	2 367	2 389	1 381	1 335
Global	1 679	1 694	901	910
	63 888	64 688	62 474	59 117

Les dates d'échéance des placements à revenu fixe à long terme vont de mai 2025 à mai 2077 (2023 – de mai 2024 à mai 2077) et le taux d'intérêt va de 1,05 % à 7,00 % (2023 – de 1,42 % à 7,00 %).

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

4. Affectations d'origine externe sur les soldes des fonds affectés

Les principales catégories d'affectations d'origine externe sur les soldes des fonds affectés sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Projets d'immobilisations	495	505
Acquisitions de biens patrimoniaux	19 826	18 954
Programmation	17 968	16 820
	38 289	36 279

5. Immobilisations

	2024		
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	520	256	264
Matériel, mobilier et accessoires de bureau	350	168	182
	870	424	446
	2023		
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	401	212	189
Matériel, mobilier et accessoires de bureau	301	117	184
	702	329	373

Pour l'exercice en cours, les charges du fonds d'administration et du fonds affecté comprennent des charges d'amortissement de 85 \$ et de 56 \$ [84 \$ et 55 \$ en 2023], respectivement. En outre, du matériel, du mobilier et des accessoires de bureau entièrement amortis d'un coût total de 46 \$ [134 \$ en 2023] n'étaient plus utilisés et ont été radiés.

6. Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés permanents de la Fiducie participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF ») ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« CR-SEFPO »), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province, qui est l'unique promoteur de la CRF et un promoteur conjoint de la CR-SEFPO, détermine les paiements annuels de la Fiducie aux fonds. Étant donné que la Fiducie n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins de financement prévues par la loi ne constituent pas des actifs ou des obligations de la Fiducie, car il incombe aux promoteurs de s'assurer que les fonds de retraite sont financièrement viables. Les paiements annuels de 637 \$ de la Fiducie [408 \$ en 2023] sont inclus dans les charges du fonds d'administration et des fonds affectés dans l'état des résultats.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

Prestations non liées à la retraite

Les obligations relatives aux indemnités de départ et aux droits d’accumulation de temps acquis par les employés admissibles sont incluses dans les avantages sociaux futurs dans l’état de la situation financière. Ces droits ont été calculés à l’aide d’un taux d’actualisation de 4,05 % (3,44 % en 2023) et d’une durée de vie utile moyenne restante prévue de 9 ans (7 ans en 2023). En raison de la compression du régime en 2015, aucune hypothèse d’indexation des salaires n’est utilisée. Pour l’exercice terminé le 31 mars 2024, les changements d’hypothèses ont donné lieu à des charges de 68 \$ [17 \$ en 2023], qui sont comptabilisées dans l’état des résultats.

7. Transactions entre personnes apparentées

En tant qu’organisme de la province, la Fiducie est tenue d’obtenir des services communs centraux obligatoires auprès d’autres ministères ou organismes gouvernementaux désignés. La Fiducie reçoit de la province des services de paie, de réseau d’information sur les ressources humaines, d’administration des régimes d’avantages sociaux des employés, de publicité pour le recrutement, des services juridiques, de télécommunications, d’envois en nombre, d’assurance et de gestion des risques.

En outre, la Fiducie offre des programmes, des activités et des événements spéciaux liés au patrimoine en partenariat avec d’autres ministères ou organismes du gouvernement provincial et obtient du financement par l’intermédiaire de programmes de subventions administrés par les ministères ou organismes du gouvernement provincial. Les subventions provenant de personnes apparentées, autres que le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme et le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux, qui sont comptabilisées dans l’état des résultats et incluses dans les produits en tant que Subventions – Autres, sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	–	150
Ministère des Affaires autochtones	35	35

Les montants à recevoir de la province et à payer à la province et les montants non réglés à la fin de chaque exercice sont les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Montant à recevoir de la province	37	240
Montant à payer à la province	244	224

8. Biens et articles du patrimoine culturel et naturel

À la fin de l’exercice, le portefeuille de biens appartenant à la Fiducie comprenait 192 biens appartenant à la Fiducie (26 biens du patrimoine culturel et 166 biens du patrimoine naturel) et représentait 102 bâtiments. Près de 1 000 000 d’objets archéologiques ont été récupérés dans les biens de la Fiducie et font partie de la collection de la Fiducie. En outre, la Fiducie est responsable de la protection et de l’entretien de plus de 25 000 objets culturels directement associés aux biens appartenant à la Fiducie. La Fiducie détient des servitudes de conservation sur 196 biens du patrimoine culturel et 69 biens du patrimoine naturel dans 113 municipalités de la province. Depuis 1956, la Fiducie a érigé plus de 1 289 plaques provinciales commémorant des personnes, des lieux et des événements importants.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

9. Revenus de placement

Les revenus en intérêts comprennent les revenus perçus sur les ressources détenues pour les dotations et autres placements, qui sont comptabilisés dans les fonds suivants :

	Fonds d’administration		Fonds affectés		Fonds de dotation	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus en intérêts perçus sur						
Ressources du fonds de dotation	86	76	650	548	–	–
Autres placements	1 180	1 208	1 295	1 093	–	–
	1 266	1 284	1 945	1 641	–	–

10. Ventilation des dépenses

[a] Les frais généraux de soutien pour le bureau de la direction et les services généraux de 324 \$ [296 \$ en 2023] ont été attribués à d’autres programmes comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Biens et collections de la Fiducie	71	70
Programmes, activités et événements spéciaux liés au patrimoine	102	101
Opérations du centre d’affaires	63	55
Administration	88	70
	324	296

[b] Les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux de 2 116 \$ [1 818 \$ en 2023] pour le bureau de la direction et les services généraux ont été attribués à d’autres programmes comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Biens et collections de la Fiducie	254	220
Programmes, activités et événements spéciaux liés au patrimoine	814	740
Opérations du centre d’affaires	406	327
Administration	642	531
	2 116	1 818

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

11. Fonds de dotation

Les fonds de dotation sont constitués de montants soumis à des restrictions imposées par les donateurs, les lois et le Conseil d'administration de la Fiducie.

En ce qui concerne les fonds de dotation grevés d'affectations d'origine externe par les donateurs, les revenus de placement gagnés sont comptabilisés dans les fonds affectés, à moins que le donateur ne demande à ce qu'ils soient maintenus dans les fonds de dotation. En ce qui concerne les autres fonds de dotation, les revenus de placement sont comptabilisés dans le fonds d'administration dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, 736 \$ [625 \$ en 2023] de revenus de placement ont été gagnés sur les fonds de dotation, dont 0 \$ [0 \$ en 2023] a été demandé par le donateur d'être enregistré comme revenu de placement dans les fonds de dotation. 650 \$ [548 \$ en 2023] de revenus de placement sont soumis à des restrictions imposées par les donateurs et ont été comptabilisés dans les fonds affectés. Le reste des revenus de placement du fonds de dotation, soit 86 \$ [75 \$ en 2023], a été comptabilisé en tant que produit dans le fonds d'administration.

12. Virements interfonds

Les contributions non affectées comptabilisées initialement dans le fonds d'administration et mises en réserve par les résolutions du Conseil d'administration sont attribuées selon les besoins pour répondre à diverses priorités ou éventualités internes approuvées. Ces virements sont comptabilisés comme des virements interfonds entre le fonds d'administration et les fonds grevés d'affectations d'origine interne. Le Conseil d'administration a approuvé les virements interfonds de 3 789 \$ [26 451 \$ en 2023] des fonds grevés d'affectations d'origine interne aux fonds d'administration.

13. Facilité de crédit

La Fiducie dispose d'une marge de crédit de 250 \$ établie au taux préférentiel majoré de 0,25 % par année. Au 31 mars 2024 et en 2023, la Fiducie n'avait pas utilisé cette facilité et n'avait aucun emprunt non remboursé.

14. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit survient lorsqu'une partie à un instrument financier peut entraîner une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Fiducie est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes clients et à ses placements. Au 31 mars 2024, 78 % [71 % en 2023] du solde des comptes clients est dû par les gouvernements du Canada, de l'Ontario, d'autres provinces et de municipalités. Les placements détenus par la Fiducie sont gérés par des professionnels et se limitent à ceux qui bénéficient d'une cote élevée de solvabilité attribuée par au moins une agence de notation internationale reconnue.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

31 mars 2024

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fiducie éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. La Fiducie reçoit une part importante de ses produits d'exploitation du gouvernement provincial. Pour gérer le risque de liquidité, la Fiducie conserve des ressources suffisantes pour faire face à ses obligations. La quasi-totalité des comptes fournisseurs et des charges à payer de la Fiducie est exigible dans les 90 jours.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur d'un portefeuille de placements fluctue en raison de variations dans les facteurs sous-jacents du marché. Le portefeuille de placement de la Fiducie est exposé au risque de taux d'intérêt et à d'autres risques de prix. Le portefeuille de placement diversifié de la Fiducie comprend des fonds de revenus en gestion commune, des fonds d'actions et des fonds à revenu fixe. Les risques de marché potentiels sont gérés au moyen de paramètres de politique de placement établis, qui prescrivent une combinaison prudente des avoirs des placements, limitent les niveaux de concentration dans les types de titres et établissent des notations des obligations acceptables. La Fiducie fait appel à des gestionnaires de placements professionnels pour conseiller et investir les fonds dans des titres individuels et des fonds communs, dans le cadre d'une combinaison appropriée des avoirs conformément à la politique de placement approuvée, afin d'atteindre un équilibre approprié entre les risques et les rendements. Les placements sont diversifiés afin de réduire au minimum le risque de perte résultant d'une concentration excessive des avoirs dans une échéance particulière, un émetteur donné ou une catégorie précise de titres. Des stratégies de diversification sont établies et revues périodiquement. Le Comité des finances et des placements du Conseil d'administration de la Fiducie rencontre périodiquement les gestionnaires pour examiner le rendement et le respect de niveaux de risque satisfaisants.

Les placements de la Fiducie dans des fonds à revenu fixe sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt augmentent, le prix d'une obligation à taux fixe diminue, et vice versa. La relation entre la durée des obligations et les taux d'intérêt n'est pas linéaire, car d'autres facteurs, comme la cote de crédit ou la liquidité, ont également une influence sur le prix des obligations. Une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait se traduire par une variation du prix des obligations de 5,91 % [5,10 % en 2023].

L'ampleur de la baisse sera généralement plus importante pour les titres de créance à long terme que pour les titres de créance à court terme. Une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes, entraînerait une variation de la juste valeur des fonds à revenu fixe de 591 \$ [592 \$ en 2023] au 31 mars 2024.

Les placements de la Fiducie dans des fonds de revenus en gestion commune et des fonds d'actions sont sensibles aux variations des prix du marché de l'instrument sous-jacent. Une variation de 10 % des prix du marché, toutes les autres variables demeurant constantes, entraînerait une variation de la juste valeur des fonds de revenus en gestion commune et des fonds d'actions de 1 917 \$ [1 640 \$ en 2023] au 31 mars 2024.

15. Passif lié au projet de loi 124

En 2019, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté une loi intitulée *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, qui plafonnait les salaires du secteur public à un pour cent par année pour une durée de trois ans. En novembre 2022, cette loi a été annulée après qu'une coalition de syndicats l'a contestée devant les tribunaux. Par la suite, la province et les syndicats du secteur public ont négocié des recours salariaux qui comprennent des rajustements salariaux rétroactifs. L'estimation de l'incidence des rajustements salariaux rétroactifs sur les employés de la Fiducie a été comptabilisée comme un passif à court terme dans les comptes créditeurs et charges à payer dans l'état de la situation financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.